

Peyrolles-info

103

Meilleurs vœux du Maire
et de la municipalité de Peyrolles.

Nous vous souhaitons
plein de bonnes choses :
santé, bonheur, prospérité, ...
et une très bonne année 2014.



Conseil municipal du 27 décembre 2013

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon,
Françoise Letowski, Sophie Moreau, Jean Paulin.

Absents: Dorothee Givone, Aurélie Roux.

Pas de pouvoir.

Secrétaire de séance : Sophie Moreau.

La séance est ouverte à 18h30

Le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité

1. POINT SUR LES TRAVAUX ET LES PROJETS EN COURS SUR LA COMMUNE

- **Zonage de l'eau** : L'entreprise retenue ne saura pas faire l'ensemble des analyses requises : étude fine des fuites, de la consommation jour/nuit, des solutions pour contenir le taux d'arsenic, etc. Il faut un travail prospectif pour 15 ans. Accord de l'Agence de l'eau pour arrêter avec ce prestataire et reprendre avec un nouveau.
- **Chemin rural de Saint Jean du Gard à Saint André de Valborgne**: accord verbal du propriétaire riverain pour participer à hauteur de 50% aux travaux de confortement et céder le terrain nécessaire pour dévier le chemin du mur dangereux. En attente de retour des documents signés.
- **Buses sur le chemin communal de Valescure** : en attente de devis.
- **Pont du Tiorlet** : ce pont est en train de fortement se dégrader mais la commune de Peyrolles, bien qu'assumant les 5/6 des frais, ne peut rien entreprendre seule sur ce pont qui relève du domaine communal de l'Estréchure. Courrier à faire à la Maire de l'Estréchure, pour lui demander de bien vouloir réaliser les dossiers de demande de subvention.
- **Pont de l'Arénas** : étudier le rejointoiement des piles du pont avant que les dégâts ne deviennent trop importants.
- **Rampe de la Mairie** : étudier son amélioration (revêtement).
- **Accotements du chemin de la Peyrarié** : remblayer les accotements qui se sont affaissés. Devis de 2 000 € → à lancer.
- **Chemin des Fontanelles** : étudier le classement du début du chemin qui dessert maintenant une habitation occupée à l'année.
- **Passage piétons face à l'abribus** : la Mairie a reçu une lettre des services de l'équipement l'informant qu'il ne sera pas remis en place car un passage piéton ne peut être implanté qu'en zone urbaine. Courrier à faire pour se renseigner sur les équipements (trottoirs ?) permettant de classer en zone urbaine la portion de départementale au débouché de la route de Peyrolles de manière à réimplanter ce passage piéton et imposer une limitation de vitesse. Souligner la dangerosité actuelle pour les piétons qui doivent prendre le bus, en particulier les enfants.

- **SPANC:** Suite à la fusion de Communauté de Communes la compétence du SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif) est mise en œuvre par la nouvelle Communauté de Communes *Causse Aigoual Cévennes*. La commune a donc arrêté son programme de remise aux normes des assainissements non collectifs et après clôture des comptes il reste 2 488 € de trop perçu de subventions à rendre à l'Agence de l'eau.
- **Changement des huisseries sur bâtiments communaux :**
Ce dossier a pris du retard vu la complexité des demandes de subventions ; outre la région à mettre en œuvre il y a les certificats d'économie d'énergie à négocier.

2. POINT SUR LES TRAVAUX ET LES PROJETS EN COURS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES – TERRES SOLIDAIRES

- **Natura 2000 :** la participation de la Communauté de Communes à l'hébergement du chargé de mission Natura 2000 dans les locaux de la commune a été acceptée mais pour un montant de seulement 200 €.
- **Charte du Parc National :** elle a été votée mais avec seulement quelques voix de majorité.
- **Interconnexion des bibliothèques :** permettra d'avoir accès à l'ensemble du fonds depuis chaque bibliothèque.
- **Sentiers d'interprétations liés à la Maison de l'Eau de Les Plantiers :** Des compléments d'étude doivent être réalisés pour pouvoir lancer la réalisation de ces sentiers, dont celui de Valescure .
- **Matériel pour manifestations culturelles :** mise à disposition de matériel commun.
- **Dynamisation du site de l'Aigoual :** lancer des activités permettant son fonctionnement en toutes saisons, par exemple utilisation des remontées mécaniques l'été pour des descentes en VTT ou autres.
- **Office de tourisme Inter Communautaires :** Gestion communes des Offices de tourisme par une seule entité sur le territoire des Communautés de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, Pays Viganais, Causse Aigoual Cévennes, qui permettra une nouvelle organisation plus rationnelle et une publicité plus large de notre territoire avec par exemple la mise en place à terme de parcours touristiques organisés.

3. FACTURES D'ANALYSE D'ARSENIC À AFFECTER EN INVESTISSEMENT

Les factures d'analyse d'arsenic sont à affecter en investissement au titre de la DUP (Déclaration d'utilité publique) de notre captage et donc au compte 232 au lieu du 622 (en fonctionnement).

Accord unanime du conseil.

4. POINT SUR LES NOUVELLES RÈGLES POUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES

- Seulement 7 conseillers à élire.
- Déclarations de candidatures individuelles obligatoires en sous-préfecture entre le 20 février et le 6 mars.

Questions diverses :

- *Pour l'instant le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'État n'a pas fonctionné correctement*
- *Un courrier du Préfet rappelle que la Mairie doit arborer la devise "Liberté Égalité Fraternité" sur son fronton. Panneau à faire en bois.*
- *Un courrier du Préfet nous informe que l'opération "tranquillité vacances" est étendue à toute l'année par le Ministère de l'Intérieur. " Par conséquent, dès qu'un administré quitte son domicile pour une période prolongée, il a désormais la capacité de le signaler aux forces de l'ordre pour bénéficier de passages réguliers de surveillance".*

La séance est levée à 19h45.

Passez au compostage !

Réservez votre composteur

(charte de mise à disposition et participation de 15 euros)

auprès de
vosre Communauté de Communes
ou du
SYMTOMA au 04 66 77 98 29
ou par mail à contact@symtoma.org

et venez le récupérer à
proximité de chez vous *

Composteur en
plastique recyclé

* date et lieu en
fonction des
réservations



Contenance :
400 litres



photographie non contractuelle

Mes déchets coûtent à la collectivité

0 € si je composte

115 € / tonne de transport et de
traitement si je ne composte pas

Composter ses déchets ...

ne sent pas
mauvais

ne prend pas
de temps

permet d'avoir
du terreau
gratuit

limite le coût
des déchets

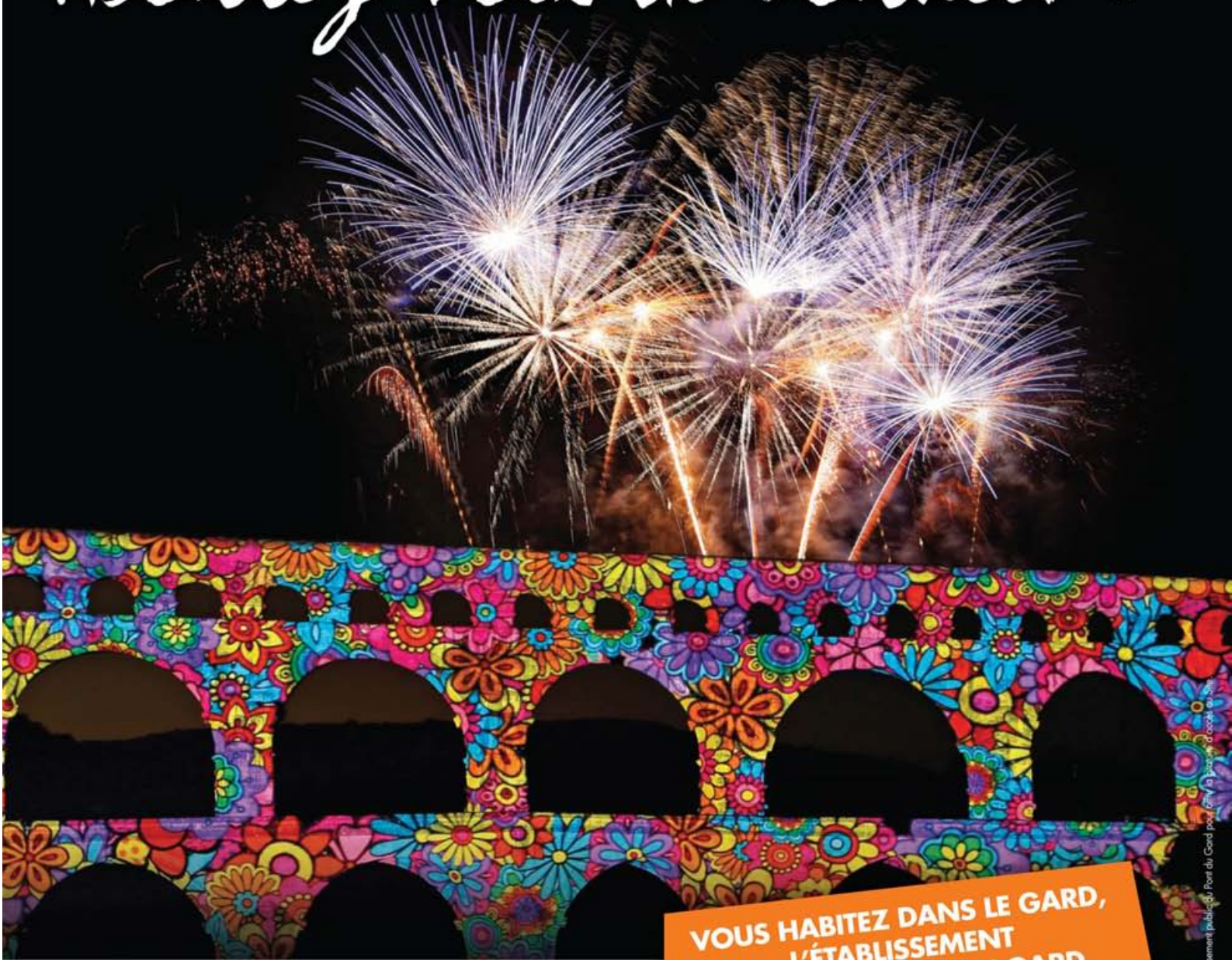
salit moins la
poubelle

Le Conseil général du Gard a mis en place sur son réseau EDGARD, un service de transport à la demande qui dessert notre commune avec le TAD4 La vallée Borgne.

Pour 1,50€, celui-ci permet de se rendre à Peyrolles, Les Plantiers, Saint André de Valborgne, Saint Jean du Gard, Saumane, L'Estréchure. Les horaires de fonctionnement du TAD, distribués dans les boîtes aux lettres, sont également disponibles à la mairie ou sur le site internet www.edgard-transport.fr. Pour réserver votre déplacement, appelez simplement la centrale d'appel ALLO EDGARD au 0810.33.42.73

...en 2014...

Abonnez-vous au Bonheur !



A VOS AGENDAS !

- En avril : Garrigue en Fête, Cirque au Pont
- En mai : Exposition d'Art
- En juin : Les Féeries du Pont
- En juillet : Lives au Pont

Retrouvez toute la programmation sur www.pontdugard.fr

**VOUS HABITEZ DANS LE GARD,
L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC DU PONT DU GARD
ET VOTRE COMMUNE***

vous offrent la carte d'abonnement
Rendez-vous dans votre Mairie avec :

- Un justificatif de domicile
- Votre carte grise ou N° d'immatriculation

 site du
**PONT
DU GARD**

AVEC LE SOUTIEN DE



30 ans d'inscription au Patrimoine Mondial UNESCO

* Pour les communes ayant signé une convention avec l'établissement public du Pont du Gard, voir la liste sur www.pontdugard.fr
Crédit Photos : Thierry Naud - Groupe F. - www.mgphoto.com